PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Dissolution anticipee et mise en liquidation amiable

Denomination	SCI 152 AVENUE DAUMESNIL
Forme	Societe civile immobiliere
Capital social	68 000 euros
Siege social	152 avenue Daumesnil, 75012 Paris
SIREN / RCS	453 555 484 RCS Paris

Le samedi 6 juin 2026 a 14 heures, les associes de la societe se sont reunis en assemblee generale extraordinaire, sur convocation de la gerance, au siege social ou en tout autre lieu convenu entre eux.

Associes presents ou representes

Associe	Parts	Droits de vote
Monsieur Jean-Philippe Florent Emile MARIE DE CHASTENAY	880	880
Madame Anna Aurore Judith MARIE [nom d'usage a verifier]	120	120
Total	1 000	1 000

Les associes presents ou representes detiennent ensemble 1 000 parts sociales, soit la totalite du capital social et des droits de vote. L'assemblee peut donc valablement deliberer.

Ordre du jour

- Dissolution anticipee de la societe ;
- Mise en liquidation amiable ;
- Nomination du liquidateur et determination de ses pouvoirs ;
- Fixation du siege de la liquidation ;
- Pouvoirs pour formalites.

Premiere resolution - Dissolution anticipee

L'assemblee generale, apres avoir constate que la societe n'a plus d'activite operationnelle et que les associes souhaitent mettre fin a son existence juridique, decide la dissolution anticipee de la societe a compter du samedi 6 juin 2026.

La societe subsistera pour les besoins de sa liquidation jusqu'a la publication de la cloture de celle-ci. Pendant cette periode, la denomination sociale sera suivie de la mention "societe en liquidation".

Cette resolution est adoptee a l'unanimite des associes presents ou representes.

Deuxieme resolution - Mise en liquidation amiable et nomination du liquidateur

En consequence de la resolution qui precede, l'assemblee generale decide de mettre la societe en liquidation amiable.

L'assemblee nomme en qualite de liquidateur : Monsieur Jean-Philippe Florent Emile MARIE DE CHASTENAY, ne le 6 janvier 1976 a Asnieres-sur-Seine, de nationalite francaise, demeurant [adresse personnelle actuelle a completer].

Le liquidateur accepte les fonctions qui lui sont confiees. Il exercera ses fonctions conformement aux statuts et aux dispositions legales applicables. Il disposera des pouvoirs les plus etendus pour realiser l'actif, acquitter le passif, representer la societe, effectuer toutes formalites, signer tous actes et, plus generalement, mener a bien les operations de liquidation.

Le liquidateur ne percevra aucune remuneration, sauf decision ulterieure contraire des associes.

Cette resolution est adoptee a l'unanimite des associes presents ou representes.

Troisieme resolution - Siege de la liquidation

L'assemblee generale fixe le siege de la liquidation au domicile du liquidateur, soit : [adresse personnelle actuelle du liquidateur a completer].

Toute correspondance, tous actes et documents concernant la liquidation devront etre envoyes ou notifies a cette adresse.

Cette resolution est adoptee a l'unanimite des associes presents ou representes.

Quatrieme resolution - Situation patrimoniale declaree

Les associes declarent qu'a leur connaissance la societe ne detient plus d'immeuble, n'exerce plus d'activite, ne dispose d'aucun compte bancaire actif, ne presente aucun actif realisable, aucun passif exigible et aucun compte courant d'associe a rembourser. Cette declaration est faite sous reserve de toute verification fiscale, comptable ou administrative necessaire avant la cloture definitive de liquidation.

Les comptes definitifs de liquidation, le cas echeant a zero, seront soumis a l'approbation des associes lors d'une decision ulterieure de cloture de liquidation.

Cette resolution est adoptee a l'unanimite des associes presents ou representes.

Cinquieme resolution - Pouvoirs pour formalites

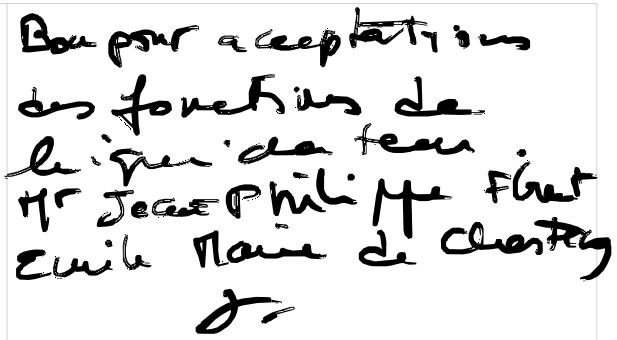
L'assemblee generale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du present proces-verbal pour accomplir toutes formalites legales, fiscales et administratives, notamment la publication de l'avis de dissolution, le depot au guichet unique, le depot au registre du commerce et des societes et toutes formalites modificatives necessaires.

Cette resolution est adoptee a l'unanimite des associes presents ou representes.

De tout ce que dessus, il a ete dresse le present proces-verbal, signe par les associes et le liquidateur, le samedi 6 juin 2026.

A Paris, le 6 juin 2026

Associe majoritaire Monsieur Jean-Philippe Florent Emile MARIE DE CHASTENAY	Associee Anna MARIE Anna MARIE (Jun 6, 2026 18:41:47 GMT+2) Madame Anna Aurore Judith MARIE

Liquidateur Mention manuscrite : "Bon pour acceptation des fonctions de liquidateur" Monsieur Jean-Philippe Florent Emile MARIE DE CHASTENAY	

Signature: Anna MARIE
Anna MARIE (Jun 6, 2026 18:41:47 GMT+2)

Email: anna.mdec@gmail.com

PV_AGE_dissolution_SCI_152_Avenue_Daumesnil_2026-06-06

Final Audit Report 2026-06-06

Created:	2026-06-06
By:	Jean Philippe Marie de Chastenay (jpmdc@touaregs.com)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAASSUic6Ilz-J7d3tzwrefCE13RZCj7kQy

"PV_AGE_dissolution_SCI_152_Avenue_Daumesnil_2026-06-06" History

Document created by Jean Philippe Marie de Chastenay (jpmdc@touaregs.com)
2026-06-06 - 9:34:17 AM GMT- IP address: 90.92.33.193

Document emailed to Anna MARIE (anna.mdec@gmail.com) for signature
2026-06-06 - 9:34:22 AM GMT

Email viewed by Anna MARIE (anna.mdec@gmail.com)
2026-06-06 - 2:27:45 PM GMT- IP address: 146.75.166.48

Document e-signed by Anna MARIE (anna.mdec@gmail.com)
Signature Date: 2026-06-06 - 4:41:47 PM GMT - Time Source: server- IP address: 78.201.88.187 - Signature Appearance Selected: TYPE

Agreement completed.
2026-06-06 - 4:41:47 PM GMT